



DÉCISION N° 2025-046

Convention Fonds Publics & Territoire - CAF

Service jeunesse

« En route pour nos vacances »

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention d'aide au fonctionnement « fonds publics & territoire » N°5924-80359-502 de la Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne, relative au projet « En route pour nos vacances » du club jeunesse ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de valider ladite convention, avec la Caisse des Allocations Familiales de l'Essonne qui définit les modalités de versement de la prestation de service dans le cadre du soutien du projet « En route pour nos vacances » ;

DÉCIDEArticle 1 :

D'APPROUVER la convention d'aide au fonctionnement N°5924-80359-502 de la prestation de service dans le cadre du soutien du projet « En route pour nos vacances » du club jeunesse.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant de la présente convention se décompose comme suit :

- Une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 € ;
- Un acompte de 70 % octroyé sur demande de la commune avant le 30/11/2025 ;
- Le solde de l'aide versé une fois la production et à la transmission dans les délais impartis, des documents justificatifs.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

D'ENCAISSER les recettes sur le chapitre 74 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et à la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait à Villiers-sur-Orge,
le 28 juillet 2025
Par délégation du Maire

Micheline Provotal
Maire Adjoint

